

**Collectif Solidarité Contre l'Exclusion :**  
**emploi et revenus pour tous asbl**  
**Rue Philomène 43**  
**1030 Bruxelles**  
**Tél. 02.218.09.90.**  
**info@asbl-csce.be**  
**www.asbl-csce.be**

Monsieur **Elio DI RUPO**,  
Président du Parti Socialiste  
Bd de l'Empereur, 13  
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 28 mars 2007

Monsieur le Président,

**Concerne : Suivi de notre mémorandum «*Des CPAS qui garantissent le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine*» dépôt de propositions de décret et d'ordonnance relatives à la publicité des débats du Conseil de l'action sociale**

Suite à la lettre que nous vous avons adressée le 5 janvier 2007 et à la réponse qui nous a été communiqué ce 1er mars par votre Conseillère, Mme Malvina Govaert (voir documents ci-joints), nous souhaiterions plus particulièrement pouvoir examiner avec vous ou vos collaborateurs le prolongement qu'il serait possible de donner au volet de votre réponse qui concerne la publicité des débats des conseils des CPAS, qui est de compétence régionale et ne dépend donc pas de l'agenda des élections fédérales :

*« Enfin, votre dernière demande concerne la publicité des débats des conseils des CPAS.*

*Après avoir progressé dans la coopération et la transparence en assurant la présence du président de CPAS au Conseil communal, nous pouvons accéder pleinement à cette demande d'ouverture démocratique des Conseils de l'aide sociale. Comme vous, nous émettons cependant une restriction pour les décisions et discussions qui concernent directement des individus, qu'ils soient usagers ou membres du personnel. Nous sommes donc disposés à émettre ou à nous associer à un texte légal érigeant ce principe en réalité. ».*

Nous nous réjouissons de cette réponse et nous espérons qu'il sera très rapidement possible d'y donner suite concrètement par le dépôt de propositions législatives.

Deux propositions ont déjà été déposées sur ce sujet par ECOLO, l'une au Parlement Wallon et l'autre à l'Assemblée de la COCOM bruxelloise (ci-jointes).

Il va de soi que l'engagement du PS pourrait contribuer à donner à cette question une toute autre dimension et ouvrir à cette revendication de toutes autres perspectives.

Nous souhaiterions donc pouvoir nous concerter avec vous ou vos collaborateurs pour examiner les possibilités pour le PS de déposer des propositions similaires à celles-ci (ou à celles qui ont été adoptées en Flandre) et pour réfléchir au suivi parlementaire qu'il pourrait leur être donné.

Nous demeurons, Monsieur le Président, à votre entière disposition pour toute information complémentaire, vous prions d'agréer nos meilleures salutations et vous remercions déjà pour l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente.

Pour le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion,

**Yves Martens,**

**Luca Ciccia,**

Animateur

Vice-Président

Annexes :

1. Lettre du 5 janvier 2007 du CSCE à M. Elio Di Rupo, Président du Parti socialiste.
2. Réponse au CSCE de Mme M. Govaert, Conseillère à l'IEV, du 1er mars 2007.
3. Proposition d'ordonnance modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale en vue de rendre publiques les séances du Conseil de l'aide sociale (COCOM déposée le 15 juillet 2003).
4. Proposition de décret 540 n°1. Modification de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale visant à rendre publiques les séances du conseil de l'aide sociale. (Parlement Wallon).